

3 à 17 ans

PASSEPORT

 AVENTURES



LIVRET
D'ACCUEIL

BOUGER, JOUER, DÉCOUVRIR, CRÉER, PARTICIPER...
DU 7 JUILLET AU 22 AOUT 2025
(HORS JOURS FÉRIÉS)



du 7 juillet au 14 août

↓
Accueil au centre
Alfred Wallach à Riedisheim



du 7 juillet au 14 août

↓
Accueil à l'école l'Illberg
à Mulhouse

3 à 5 ans



- Uniquement pour les Mulhousiens.
- Prise en charge et transport des enfants depuis des écoles dans les quartiers le matin et le soir.
- Repas pris en charge par le centre.

6 à 11 ans



7 à 17 ans PASSEPORT

AQUA'GLISSE



du 7 au 25 juillet

↓
Accueil au groupe scolaire
Simone Veil à Mulhouse

7 à 17 ans PASSEPORT

EXPLORATION



du 7 juillet au 14 août

↓
Accueil à la piscine de
Bourtzwiller à Mulhouse

7 à 17 ans PASSEPORT

NATURE



du 7 juillet au 14 août

↓
Accueil au complexe sportif
du Waldeck à Riedisheim

7 à 17 ans



- Ouvert aux publics Mulhousiens, m2A et autres.
- Les enfants sont accueillis directement sur site (pas de transport proposé).
- Possibilité de rentrer chez soi le temps du midi.
- Repas fourni par les familles.

7 à 17 ans



7 à 17 ans



CAP VERS LES 800 ANS DE MULHOUSE !

Jusqu'en septembre 2025, la Ville de Mulhouse célèbre ses 800 ans d'histoire. Pour l'occasion, tout au long de l'été, les enfants vont plonger dans l'histoire et la culture à Mulhouse.

Au programme notamment : une sortie pour assister à des spectacles de Scènes de rues, la participation à la collecte de « trésors et talents » Mulhousiens, la visite du musée des Beaux-Arts... et bien d'autres surprises encore !

ÊTES-VOUS PRÊTS,
POUR LE VOYAGE ?

MULHOUSE
ANS D'HISTOIRES

JOURNÉE TYPE À PASSEPORT AVENTURES

À PARTIR DE 7H30

Accueil des enfants prenant le bus dans les écoles (pour Éveil et Conquête uniquement)

À PARTIR DE 8H

Accueil des enfants déposés sur site

DE 9H À 12H

Activités variées au choix

DE 12H À 14H

Repas puis temps calme

DE 14H À 17H

Activités variées au choix

DE 17H À 18H30

Départ en bus et accueil dans les écoles (pour Éveil et Conquête uniquement)

DE 17H À 18H

Fin de journée et départ des enfants recherchés sur site

LES SITES POUR LES 3-11 ANS



3 à 5 ans

Centre Alfred Wallach

44 rue des Sapins à Riedisheim

Du 7 juillet au 14 août

« A l'abordage de Mulhouse »

Juillet et août : atelier cuisine, piscine, parcours découverte dans Mulhouse, fabrication d'un Kamishibai, activités manuelles, jeux sportifs, bowling...

(3 ans révolus, uniquement pour les enfants scolarisés ou ayant fréquenté une structure d'accueil)



6 à 11 ans

École l'Illberg

rue des Frères Lumière à Mulhouse

Du 7 juillet au 14 août

« Bulles et conquête : le voyage des héros »

Juillet : création de BD, olympiades, création de pokeball, les Travaux d'Astérix et Obélix, piscine, bowling...

Août : bowling, mini-golf, parcours découverte dans Mulhouse, danse, jeux sportifs, activités manuelles...

(6 ans révolus)

LA SEMAINE ALSH ÉTÉ

Du 18 au 22 août

La Ville de Mulhouse joue les prolongations et propose d'accueillir les Mulhousiens entre 3 et 11 ans durant une semaine supplémentaire fin août au Centre Alfred Wallach, 44 rue des Sapins à Riedisheim.

Sur inscription, places limitées.



CIRCUITS DE BUS ÉVEIL & CONQUÊTE

CIRCUIT VERT	HORAIRES ALLER	CIRCUITS ALLER/RETOUR	HORAIRES RETOUR
	8H30	École maternelle La Fontaine 55 rue de Guebwiller	17h20
9H	Arrivée au Centre Alfred Wallach 44 rue des Sapins, Riedisheim	17h	
CIRCUIT BLEU	HORAIRES ALLER	CIRCUITS ALLER/RETOUR	HORAIRES RETOUR
	8H30	École élémentaire Nordfeld 9 rue de Battenheim	17h20
9H	Arrivée au Centre Alfred Wallach 44 rue des Sapins, Riedisheim	17h	

MÉMO - EVEIL & CONQUÊTE

SPÉCIFICITÉS

- Dispositif ouvert **uniquement aux Mulhousiens**
- Places **limitées**
- Prise en charge dans des écoles ou accueil sur site
- Repas fourni par le centre

AFFAIRES À PREVOIR

- Petit sac à dos
- Gourde ou bouteille d'eau
- Vêtements de rechange
- Casquette
- Goûter du matin

Toutes les affaires doivent impérativement être marquées au nom de l'enfant

Les activités peuvent être modifiées selon les conditions climatiques.

LES SITES POUR LES 7-17 ANS

7 à 17 ans PASSEPORT

NATURE



Du 7 juillet au 14 août

Complexe sportif du Waldeck

rue des Bois à Riedisheim

« Mulhouse Nature Challenge »

Juillet et août : accrobranche, sentier pieds nus, VTT, football, tennis de table, badminton, bowling, mini-golf, sortie à la Cité du Train et Électropolis...

(7 ans révolus)

7 à 17 ans PASSEPORT

EXPLORATION



Du 7 juillet au 14 août

Piscine de Bourtzwiller

28 rue St Georges à Mulhouse

« Voyage sous la Ville - 800 ans d'histoires englouties »

Juillet et août : arts manuels, splash au prisonnier, course d'orientation, activités aquatiques, rallye, photo, activités numériques, sortie au théâtre...

(7 ans révolus)

7 à 17 ans PASSEPORT

AQUA'GLISSE



Du 7 au 25 juillet

Groupe scolaire Simone Veil

entrée par la rue Pierre Loti

(accès par le rond-point André-Marie Talvas ou avec le Tram 2 arrêt Bel Air)

« Entre racines et renouveau »

Juillet : piscine, course d'orientation, atelier slam, activités sportives, fabrication d'une fresque, fitness...

(7 ans révolus)



NOUVEAU SITE

LA SEMAINE PASS ÉTÉ

Du 18 au 22 août

La Ville de Mulhouse joue les prolongations et propose d'accueillir les 7 à 17 ans (Mulhousiens et m2A) durant une semaine supplémentaire fin août à la **Piscine de Bourtzwiller, 28 rue St Georges à Mulhouse**. Sur inscription, places limitées.



NOUVEAU

MÉMO - NATURE, AQUA'GLISSE & EXPLORATION

SPÉCIFICITÉS

- Dispositif ouvert **aux habitants m2A et extérieurs**
- **Places limitées**
- Accueil des enfants directement sur les sites
- Inscription limitée à **un seul site par semaine**
- Repas tiré du sac fourni par les familles
- Couleur de carte :
 - Carte verte : enfants et jeunes autorisés à rentrer seuls à la fin des activités (12h et 17h)
 - Carte rouge : enfants et jeunes déposés et recherchés obligatoirement au portail du site par un parent ou une personne habilitée

AFFAIRES À PREVOIR

- Petit sac à dos
- Gourde ou bouteille d'eau
- Tenue de sport : casquette, jogging, short, baskets (ni tongs, ni sandales), maillot de bain, serviette, crème solaire, coupe-vent...
- **Goûter / Repas : dans un sac glacière isotherme (non fourni par la Ville)**

Toutes les affaires doivent impérativement être marquées au nom de l'enfant.

Les activités peuvent être modifiées selon les conditions climatiques.

NOUVEAUTÉS POUR LES ADOS

LE MINI-SÉJOUR

Du 16 au 18 juillet

**Centre de vacances
Le Torrent (Storckensohn)**
(3 jours, 2 nuitées)

Limité à 15 jeunes.

Réservation par mail jusqu'au 5 juillet

(jeunesse.accueil.loisirs@mulhouse-alsace.fr)

Confirmer définitivement l'inscription auprès d'un responsable de site jusqu'au 7 juillet.

Déplacement en minibus jusqu'au centre.

Sans coût supplémentaire.

LES VEILLÉES

Tous les jeudis soirs de 18h30 à 20h30

Maison des Berges

(derrière la patinoire, à côté du mini-golf)

Repas partagé et jeux.

Limité à 24 jeunes par veillée.

Inscription auprès des responsables de sites

Après la journée passée sur un site de loisirs, les jeunes inscrits pour la veillée sont accompagnés jusqu'à la Maison des Berges en prenant les transports en commun. Tous les jeunes doivent être récupérés par leurs parents à 20h30 à la Maison des Berges.

Sans coût supplémentaire.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions à Passeport Aventures se font exclusivement en ligne sur e-services.mulhouse-alsace.fr

- 1 Remplir le « dossier unique d'inscription ».
Si vous avez déjà inscrit votre enfant depuis le 1^{er} septembre 2024 (Passeport Loisirs les mercredis ou petites vacances...), vous pouvez passer à l'étape 3 directement.
- 2 Attendre le mail de confirmation de l'acceptation du dossier (dans les 72h).
- 3 Sélectionner le site **Passeport** et choisir les dates souhaitées.
- 4 Attendre le mail de confirmation de la réservation (dans les 72h, hors week-end et jours fériés) précisant le montant à régler et les modalités de paiement.

Envie de prolonger l'aventure au sein de Passeport Aventures ?

Vous devrez adresser une demande par mail avec les dates souhaitées.

SERVICE JEUNESSE

Mairie de Mulhouse,
2 rue Pierre et Marie Curie

☎ 03 89 33 78 34

Du 11 juin au 13 août
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

jeunesse.accueil.loisirs@mulhouse.fr

REMISE DES CARTES AQUA'GLISSE, EXPLORATION ET NATURE

Les enfants inscrits sur les sites Aqua'Glisse, Exploration et Nature doivent posséder une carte de couleur les autorisant à accéder aux sites. A l'arrivée de l'enfant sur le site, un bracelet de la même couleur que la carte lui sera remis.

Ces cartes seront à retirer auprès du Service Jeunesse du 16 juin au 3 juillet.

A compter du lundi 7 juillet, les cartes seront remises directement sur le site choisi le 1^{er} jour d'accueil de votre/vos enfant(s).

Pour la remise des cartes, la présence d'un représentant légal est nécessaire et il faudra vous munir **OBLIGATOIREMENT** d'une photo d'identité récente de l'enfant.

MODALITÉS DE PAIEMENT

A la fin de l'été, une facture vous sera envoyée dans votre compte usager sur e-services.mulhouse-alsace.fr et par email. Elle prendra en compte les présences de votre/vos enfant(s) sur toute la période d'été. Vous aurez **une facture par enfant**. Vous devez effectuer le paiement dans les 30 jours à compter de l'émission de la facture.

Paiement à distance :

- Par carte bancaire via le site internet PayFip (suivre les instructions indiquées sur la facture)
- Virement bancaire

Pour Éveil et Conquête :

Déduction de l'aide aux temps libres : elles sont réalisées automatiquement par le Service Jeunesse, après vérification du solde auprès de la CAF.

Paiement auprès du service Jeunesse (selon les horaires d'ouverture) par :

- Carte bancaire
- Espèces
- Chèque bancaire ou postal
- Chèque vacances ou chèque vacances Connect

En cas d'impayés des périodes précédentes, la Ville de Mulhouse se réserve le droit de refuser une nouvelle inscription et l'accueil de l'enfant sur site.

ANNULATION / ABSENCE

Éveil et Conquête

Annulation d'inscription : envoyer un email 4 jours ouvrés avant la date réservée. Passé ce délai, les jours seront facturés.

Absences : les absences pour maladie doivent être justifiées en envoyant par email un certificat médical dans les 72 heures à partir du premier jour d'absence. Passé ce délai, les jours d'absence seront facturés.

Aqua' Glisse, Exploration et Nature

Les absences seront facturées en cas d'absence ou d'annulation.

Mail de contact :

jeunesse.accueil.loisirs@mulhouse.fr

INTENTIONS ÉDUCATIVES

Ce dispositif de loisirs souhaite :

- Répondre aux attentes des familles dans le cadre de la gestion du temps libre de l'enfant.
- Offrir un temps de loisirs qui réponde aux envies et aux besoins des enfants et contribue à leur développement.
- Favoriser la découverte d'activités d'expression, culturelles et sportives, pour promouvoir le bien-être physique et psychologique.
- Sensibiliser au respect de soi, des autres et des différences par le jeu et la pratique d'activités.
- Favoriser la mixité sociale.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 - Inscription et paiement

Le dossier d'inscription d'un enfant à l'ALSH doit être complet avant le premier jour d'accueil sur site.

Toute modification concernant les renseignements d'un enfant doit être signalée dans les plus brefs délais au service Jeunesse (changement d'adresse ou de numéro de téléphone, état de santé de l'enfant, etc.).

Toute annulation d'inscription devra s'effectuer dans le délai requis. Pour des raisons de fonctionnement, toute annulation d'inscription doit être justifiée par la présentation d'un certificat médical dans un délai de 72 heures à compter du jour d'absence. Passé ce délai, une facturation sera établie.

La facturation est adressée aux familles à l'issue de chaque période selon les modalités fixées dans le livret d'accueil. Elles doivent respecter les délais de paiement indiqués sur chaque facture.

Article 2 - Organisation et fonctionnement

Les enfants ne devront pas être en possession d'objets de valeur et d'objets dangereux.

La Ville de Mulhouse décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou de perte d'objets personnels (téléphone portable, console de jeux, somme d'argent, objets de valeurs, etc.).

Article 3 - Santé, suivi sanitaire et hygiène

En cas de maladie pendant le temps d'accueil, les parents seront joints et devront immédiatement rechercher l'enfant sur site.

En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur. Les parents devront fournir un certificat médical de non contagion au retour de l'enfant.

Le personnel est autorisé à administrer des médicaments aux enfants uniquement sous la responsabilité des parents et sur la présentation d'une ordonnance. Les médicaments doivent être dans leur boîte d'origine et les posologies indiquées.

La Ville de Mulhouse s'autorise à décliner l'accueil d'un enfant portant des couches ou n'ayant pas acquis la propreté.

Article 4 - Activités

Pour les besoins des activités, les enfants sont susceptibles d'être transportés sur d'autres lieux par des moyens de transport collectif (bus, minibus, etc.).

Article 5 - Droit à l'image

Une autorisation de droit à l'image est délivrée par les responsables légaux de l'enfant au moment de l'inscription.

Il est recommandé aux enfants et aux parents de ne pas diffuser sur les réseaux sociaux les photos d'autres enfants prises sur les sites.

Article 6 - Responsabilité

Les familles doivent souscrire à une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages pour les activités extra-scolaires.

La Ville de Mulhouse décline toute responsabilité en cas d'accompagnement de l'enfant par une tierce personne à son arrivée.

Les mineurs ne peuvent être recherchés que par les personnes autorisées et mentionnées dans le dossier d'inscription. Les mineurs ne sont autorisés à quitter l'ALSH seuls, sauf décharge parentale.

La Ville de Mulhouse décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles de la couverture assurance activité à risques.

Article 7 – Non-respect du règlement intérieur et sanctions

7.1 Non-respect du règlement intérieur

La Ville de Mulhouse se réserve le droit de ne plus accueillir l'enfant sur site et de refuser son inscription pour la période suivante en cas d'impayé.

Les horaires devront impérativement être respectés. Tout retard abusif fera l'objet d'une facturation (de l'heure entamée et par enfant).

7.2 Sanctions

La Ville de Mulhouse se réserve le droit de prendre les mesures suivantes concernant un enfant ne respectant pas le règlement du site ou faisant preuve d'un comportement dangereux pour lui-même ou pour autrui :

- avertissement
- exclusion temporaire
- exclusion définitive

Préalablement à la sanction notifiée par courrier recommandé motivé ou par courrier motivé remis en main propre, les représentants légaux seront informés, par courrier recommandé ou par courrier remis en main propre, de la mesure envisagée et seront invités à présenter leurs observations écrites dans le délai de 15 jours à compter de la réception de ce courrier.

Ils peuvent, sur leur demande, présenter des observations orales et se faire assister par un conseil ou représenter par un mandataire de leur choix.

L'application d'une sanction est sans incidence sur la facturation de la prestation qui reste due.

Par dérogation à ce qui précède, une sanction pourra être prononcée sans appliquer cette procédure contradictoire :

- en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles,
- lorsque la mise en œuvre de cette procédure est de nature à compromettre l'ordre public.

Si le non-respect du présent règlement est constitutif d'une infraction pénale, la Ville de Mulhouse et le personnel concerné, se réservent la possibilité d'effectuer une main-courante ou de déposer plainte en vue de poursuites pénales.

Article 8 – Application et opposabilité du règlement

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

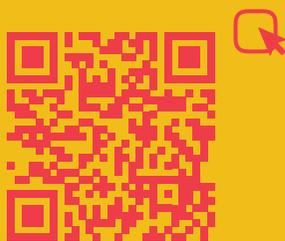
Le personnel du service jeunesse est chargé, sous la responsabilité du directeur Sports et Jeunesse, de l'application du présent règlement, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à l'usage du public.

Le présent règlement a été adopté par une délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023, ce qui lui confère le caractère d'un acte administratif opposable aux usagers.

Mulhouse, le 10 mai 2024
Le Maire de Mulhouse
Michèle LUTZ

Besoin d'un renseignement, d'une information
ou envie de suivre toute l'actualité
de Passeport Aventures en images ?

Une seule adresse :
journal-des-aventures.fr



**Le Service Jeunesse vous souhaite
une bonne saison estivale !**

RENSEIGNEMENTS

Service Jeunesse
Mairie de Mulhouse
2 rue Pierre et Marie Curie
Tél. 03 89 33 78 34
jeunesse.accueil.loisirs@mulhouse.fr

mulhouse.fr
 **mulhousejeunesse**

Avec le soutien de

